

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 3 février 2020**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois de février deux mille dix vingt, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Danye Simard, Conseillère  
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller  
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020;
5. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l'année 2019;
6. Ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
7. Déclaration des sites contaminés appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
8. Invitation au brunch bénéfique du Club Lions Clermont – La Malbaie;
9. Cotisation 2020-2021 au Regroupement pour l'intégration Sociale de Charlevoix (R.I.S.C.);
10. 106<sup>e</sup> Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix demande un appui financier;
11. Partage du logiciel documentik GID de la MRC de Charelevoix-Est;
12. Achat d'un portable;
13. Achat d'une génératrice;
14. Mélissa Girard et Marie-Claude Gilbert demande de prêter un local pour une formation donné par la Croix-Rouge pour les jeunes de 9 ans et plus « prêts à rester seules ».
15. Invitation à participer à la soirée bénéfique du Centre-Femmes aux Plurielles et demande de commandite;

16. Proposition pour la gestion du camp de jour de Notre-Dame-des-Monts par le Camp le Manoir;
17. Entente à signer avec la Commission Scolaire pour la bibliothèque municipale;
18. Calibration du débitmètre à l'affluent;
19. Faire le lettrage du camion;
20. Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et le Grandfondo de Charlevoix le 7 juin 2020;
21. Résolution municipale pour les quotes-parts du service de transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;
22. Varia;
  - A) Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
23. Comptes à ratifier de janvier 2020;
24. Comptes à payer de janvier 2020;
25. Salaires du mois de janvier 2020;
26. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
27. Période de questions allouée aux contribuables;
28. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2020-02-4488

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 23 a) même s'ils n'ont pas reçus la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020**

#### RÉSOLUTION 2020-02-4489

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR POUR L'ANNÉE 2019**

#### RÉSOLUTION 2020-02-4490

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des comptes à recevoir de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 3 février 2020.

#### **6-VENTES D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

#### RÉSOLUTION 2020-02-4491

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs son en

défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marcelle Pedneault, transmette, au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Et d'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale/secrétaire-trésorière pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant au nom de la municipalité, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

#### **7 – DÉCLARATION DES SITES CONTAMINÉS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

##### **RÉSOLUTION 2020-02-4492**

CONSIDÉRANT la demande de la firme comptable Benoît Côté sur l'existence de site contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu un poste d'essence sur le terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'une étude de caractérisation n'est pas nécessaire tant que la municipalité sera propriétaire du terrain et qu'elle ne modifiera pas sa vocation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉDIGER une résolution signée par la directrice générale Mme Marcelle Pedneault mentionnant les faits nommés ci-haut à savoir qu'il y a un seul site qui pourrait être potentiellement contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts soit celui du garage municipal situé au 98 rue Notre-Dame et de transmettre à la firme comptable Benoît Côté une copie de cette résolution.

#### **8 – INVITATION AU BRUNCH BÉNÉFICE DU CLUB LIONS CLERMONT – LA MALBAIE**

##### **RÉSOLUTION 2020-02-4493**

CONSIDÉRANT une invitation du Club Lions Clermont – La Malbaie pour un brunch bénéfice le dimanche 5 avril prochain à 11h00 au Manoir du petit Berger;

CONSIDÉRANT un coût de 30\$ pour le brunch;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être un commanditaire pour cet évènement selon un forfait à 100\$ et un autre à 500\$;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER deux (2) billets pour le brunch bénéfice au coût de 30\$ chacun qui se tiendra au Manoir du petit Berger de La Malbaie le 5 avril 2020 à 11h00 et d'autoriser le paiement. Deux élus représenteront la municipalité.

**9-COTISATION 2020-2021 AU REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION  
SOCIALE DE CHARLEVOIX (R.I.S.C.)**

**RESOLUTION 2020-02-4494**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de renouvellement de l'adhésion au regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (R.I.S.C);

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour la municipalité est de 0,09\$/tête et qu'il y a 835 habitants dans la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer la cotisation au regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (R.I.S.C) pour l'année 2020-2021 au coût 75.15\$.

**10- 106<sup>E</sup> GROUPE « FAUCON DES MONTS » DE CHARLEVOIX  
DEMANDE UN APPUI FINANCIER**

**RÉSOLUTION 2020-02-4495**

CONSIDÉRANT une demande du 106<sup>e</sup> groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix qui offre des activités sociales et sportives pour les 12 à 18 ans;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don de 50\$ au 106<sup>e</sup> groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix qui offre des activités sociales et sportives pour les 12 à 18 ans.

**11-PARTAGE DU LOGICIEL DOCUMENTIK DE LA MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**RÉSOLUTION 2020-02-4496**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est détentrice de la licence archivistique Documentik GID pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est offre aux municipalités de son territoire, la possibilité d'effectuer un partage de sa licence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte l'offre de la MRC de Charlevoix-Est de partager sa licence archivistique Documentik GID pour la gestion des archives.

Que Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'offre de la compagnie Gestar prévoyant des frais de licence, d'installation (intervention à distance), de formation/accompagnement/soutien sur l'utilisation du logiciel (1/2 journée) ainsi que la mise à jour périodique du logiciel pour une période d'un an pour une somme de 2 640\$ plus taxes.

## **12-ACHAT D'UN PORTABLE**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4497**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un portable Thinkpad e590 I5 8G Ram 248b SSD (garantie 1 an) Chez Info-Com au montant de 899.99\$ ainsi qu'un montant 99.99\$ plus les taxes pour la préparation.

## **13-ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4498**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une génératrice 20 kw 347/600V avec abri et interrupteur de transfert auprès d'Asselin électrique inc. au montant de 21 230\$ plus taxes ainsi qu'un montant de 3 000\$ plus taxes pour les frais d'installation et la mise en marche. Que les sommes pour payer cette dépense soient prises à même le revenu provenant de l'aide financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres pour un montant de 10 000\$ et un montant de 17 858.44\$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2019;

## **14-MÉLISSA GIRARD ET MARIE-CLAUDE GILBERT DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE PRÊTER UN LOCAL POUR UNE FORMATION DONNÉ PAR LA CROIX-ROUGE POUR LES JEUNES DE 9 ANS ET PLUS « PRÊTS À RESTER SEULES »**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4499**

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélissa Girard et Mme Marie-Claude Gilbert demande à la municipalité d'avoir un local gratuit pour une formation donné par la Croix-Rouge pour les jeunes de 9 ans et plus qui va avoir lieu le 29 mars 2020;

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De prêter un local pour la formation « Prêts à rester seuls » donné par la Croix-Rouge pour les jeunes de 9 ans et plus.

## **15-INVITATION À PARTICIPER À LA SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES ET DEMANDE DE COMMANDITE**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4500**

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berhiau et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une commandite au centre femmes aux plurielles au montant de 50\$.

**16- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU CAMP LE MANOIR AU  
MONTANT DE 31 490.58\$ POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DU  
PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2020**

**RÉSOLUTION 2020-02-4501**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés dans le recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour de Notre-Dame-des-Monts compte environ 35 jeunes inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer d'offrir à la population le service de Camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service du Camp le Manoir a été soumise au conseil au montant de 31 490.58\$ pour l'organisation, la supervision, l'administration du personnel et les activités;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du Camp le Manoir au montant de 31 490.58\$ pour la formation, l'organisation, la gestion et la supervision du personnel du camp de jour pour l'été 2020. Un montant de 11 490.58\$ soit pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2019 et un montant de 20 000\$ à même le budget 2020.

**17-ENTENTE À SIGNER AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**RÉSOLUTION 2020-02-4502**

CONSIDÉRANT que la municipalité va faire des travaux de rénovation dans la bibliothèque municipale en collaboration avec la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a proposé plusieurs options;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi l'option # 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De signer une entente avec la Commission Scolaire pour déterminer les travaux qui vont être défrayés par la municipalité et ceux par la Commission Scolaire. D'autoriser le maire M. Alexandre Girard et la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à signer cette entente.

**18- CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE À L'AFFLUENT**

**RÉSOLUTION 2020-02-4503**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents de mandater la firme Arpo Groupe conseil pour calibrer le débitmètre à l'affluent.

## **19-FAIRE LE LETTRAGE DU CAMION**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4504**

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le lettrage du camion GMC 2011(Sierra K 1500 SL) ainsi que des bandes réfléchissantes au montant de 250\$ plus taxes chez Grafite à Saint-Hilarion.

## **20 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE TEMPORAIRE POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE ET LE GRANDFONDO DE CHARLEVOIX LE 7 JUIN 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4505**

CONSIDÉRANT une demande de M. Pierre Beauchesne, responsable des autorisations pour Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les cyclistes emprunteront certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme demande la permission de circuler et de faire de l'affichage pour deux épreuves de cyclisme sur route qui auront lieu le dimanche 7 juin 2020;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER une autorisation de passage et d'affichage à l'organisme Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix pour les épreuves qui auront lieu le 7 juin 2020.

## **21 – RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR LES QUOTES-PARTS DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4506**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a délégué la responsabilité du transport adapté à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a l'obligation de participer au transport adapté offert sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires, en transport adapté pour 2020, prévue dans le budget de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER au paiement de la quote-part au montant de 5 096\$ pour le transport adapté prévu à même le budget de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et d'autoriser ce versement à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

## **22 VARIA A) PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4507**

CONSIDÉRANT le lancement récent du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui vise à soutenir le milieu municipal pour qu'il puisse

contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de prendre des ententes de financement sur deux volets soient une entente pour la restauration du patrimoine immobilier et une entente pour l'embauche d'agents ou d'agentes de développement en patrimoine immobilier et que le ministère de la culture et des communications favorise les ententes avec les MRC ou les regroupements de MRC;

**CONSIDÉRANT** la pertinence, dans un premier temps, de connaître, de protéger, de mettre en valeur et de préparer des dossiers en vue de réaliser des travaux de restauration subséquents;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut que la MRC de Charlevoix-Est fasse part d'ici le 3 février 2020 de son intérêt à bénéficier du programme;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est a pris une résolution signifiant son désir de faire une demande au volet 2 programme pour l'engagement d'un agent de développement en patrimoine immobilier qui est conditionnelle à l'approbation par les villes et municipalités du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que cette ressource sera financée à 60% par le programme et que le 40% restant (30 000\$) devra être assumé par la MRC ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les municipalités de financer ce montant qui sera ventilé en fonction de la richesse foncière uniformisée, via les Fonds de développement régionaux (FDT) dans les volets municipaux ou dans le volet régional en plus de financer directement en argent si elles le désirent;

**CONSIDÉRANT** que cette orientation sera prise subséquemment ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu unanimement, de signifier à la MRC de Charlevoix-Est que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est favorable à l'engagement d'un ou d'une agente de développement immobilier et que la méthode de participation financière pourra être précisée par le conseil des maires ;

## **23 – COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4508**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	31 638,18\$
Eau potable :	<u>736,76\$</u>
Total :	32 374,94\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2458,2459, 2465, 2466, 2467, 2470, 2471, 2473



## **24 – COMPTES À PAYER DE JANVIER 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4509**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour les mois de janvier 2020 :

Fonds d'administration:	90 611,70\$
Eau potable :	<u>5,52\$</u>
Total :	90 617,22\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2020 au montant de 90 617,22\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 90 617,22\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **25 – SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4510**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2020 au montant de 6 625,53\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2020 au montant de 6 625,53\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2457, 2462, 2468, 2469, 2472

## **26 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **27 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

## **28 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2020-02-4511**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 35 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 mars 2020.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.